

Cluses, le 5 janvier 2017

Modification des moyens alloués au contrat de liquidité SOMFY contracté avec NATIXIS et bilan semestriel du contrat de liquidité

Conformément aux termes du contrat de liquidité confié par la société SOMFY à Natixis, en vertu de l'article 11 du contrat, les moyens supplémentaires suivants ont été apportés en date du 5 janvier 2017 :

- 2 500 actions SOMFY

A la date du 31 décembre 2016, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 616 actions SOMFY
- 1 063 773,18 €

Lors du dernier bilan semestriel, à la date du 30 juin 2016, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 1 037 titres SOMFY
- 932 915 €

Il est rappelé que lors de sa mise en œuvre, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 6 231 titres SOMFY
- 227 802,00 €